



Séance du 19 février 2025

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27  
Nombre de membres présents : 24  
Nombre de suffrages exprimés : 27  
Pour : Unanimité

Convocation du : 11 février 2025  
Date d'affichage : 11 février 2025

Acte rendu exécutoire par  
télétransmission en Préfecture du  
Nord le 26 février 2025 et publication  
du 26 février 2025.

Délibération N° 01-25-06

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ Corinne, M. CROXO Pierre, Mme MICHEL Fabienne, M. CARLIER Jean-Louis, M. BIENKOWSKI Renaud, Mme BAYART Angélique, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. FOUQUET Hervé, M. LAGACHE Frédéric, Mme RUBY Valérie, Mme MALECHA Sandrine, Mme DELEDICQUE Sylvie, M. FLUET Guillaume, Mme RIOU Sandrine, Mme TOURNEUR Nathalie, M. FILLIERE Patrick, M. SION Fabrice, Mme CLAEYMAN Isabelle (arrivée à 18h12), M. QUILLIOT Philippe, Mme DERBAY Savéria, M. ARCHIE Patrick, M. JANIACZYK Jean-Marc.

Absents excusés et représentés : Mme WOLOSZ Angélique, M. VAN MEENEN Laurent., M. MERESSE Alain

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali.

**OBJET**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS – VOLET « ENERGIE » (ADVB-E)**

La délibération cadre votée le 13 avril 2016 par le Conseil Départemental du Nord, a mis en place une nouvelle politique d'aménagement des territoires, et, a posé les nouveaux dispositifs de soutien aux projets communaux et intercommunaux. Ceux-ci ont été détaillés par délibération du 13 juin 2016 votée par la même assemblée départementale.

A ce titre, les communes de moins de 5000 habitants bénéficient d'une enveloppe spéciale, appelée « aide départementale villages et bourgs » (ADVB), à laquelle, la commune de THUMERIES est éligible chaque année.

Le département a choisi d'élargir ce dispositif, notamment par délibération du 12 décembre 2022, en créant un volet spécifique « Energie », afin de financer les projets améliorant la production d'énergie dans les communes, et pour les aider à faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie, dénommé « ADVB-E ».

Aussi, il vous est proposé d'inscrire au programme ADVB-E 2025, le projet de pose de panneaux



photovoltaïques dans le cadre du projet global de rénovation énergétique des écoles communales, d'un montant prévisionnel de 78 761,72 € HT et de solliciter à ce titre, une subvention au Département du Nord à hauteur de 25 000 €, soit 31,74 % du montant global de cette prestation (1,12 % du projet global de rénovation énergétique).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- AUTORISE Madame le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil Départemental du Nord à hauteur de 31,74 % du montant HT de l'opération soit 25 000 €
- AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce relative à ces dossiers.
- DIT que le plan de financement de ce projet est annexé à la présente délibération.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Secrétaire de séance,**



**Magali CIESIELSKI.**

**Le Maire,**



**Nadège BOURGHELLE-KOS.**

